

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu la délibération n°20230522-10DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 22 Mai 2023

Considérant que pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat pour toutes les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite apporter un soutien financier aux particuliers dans le cadre d'un dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat et au développement des énergies renouvelables, sans condition de ressources ;

DECIDE

Article 1^{er} : Conformément aux décisions prises lors du comité de sélection du fonds Habitat – Energie qui s'est tenu le 2 novembre 2023 en présence de :

- M. Jean-Philippe LHOTELAIS, Vice-Président
- Mme Annick GREMY, Vice-Présidente

La Communauté de Communes de la Veyle accorde les subventions maximum suivantes :

Nom-Prénom	Commune	Nature travaux	Montant maximum de la subvention accordée
ROUSSEL Jean-Louis	LAIZ	Kit solaire	276 €
BROYER Ludovic	LAIZ	Kit solaire	276 €
BAJAT Yves	SAINT GENIS SUR MENTHON	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
MORONNOZ Ghislaine	LAIZ	Isolation combles	536.66 €
MORONNOZ Ghislaine	LAIZ	Isolation rampants	1 633.57 €
MORONNOZ Ghislaine	LAIZ	Isolation murs intérieurs	1 753.54 €
MORONNOZ Ghislaine	LAIZ	Chaudière granulés	2 000 €
MORONNOZ Ghislaine	LAIZ	Façade	2 000 €
MORONNOZ Marie-Bernadette	MEZERIAT	Façade	2 000 €
RAVINET Jean-Pierre	VONNAS	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
PEREIRA Grégory	GRIEGES	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
DUMONTET Michel	CROTTET	Kit solaire	276 €
MARTINET Christian	CORMORANCHE SUR SAONE	Kit solaire	276 €

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20231113-20231113-03DP-AI
Date de télétransmission : 18/11/2023
Date de réception préfecture : 18/11/2023

MAZE Gilbert	SAINT CYR SUR MENTHON	Kit solaire	246.5 €
DOUCET Dominique	CROTTET	Kit solaire	168 €
TOURTEAU Benoit	SAINT JULIEN SUR VEYLE	Kit solaire	113.81 €
DE SAINT JEAN Jean-Paul	CORMORANCHE SUR SAONE	Façade	2 000 €
FROMONT Yann	CORMORANCHE SUR SAONE	Poêle à bois	2 000 €
BROCHAND Michel	SAINT GENIS SUR MENTHON	Façade	2 000 €
POINSIGNON Audrey	CORMORANCHE SUR SAONE	Poêle à bois	1 156.2 €
GAULIN Gilles	CRUZILLES LES MEPILLAT	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
LEBLANC Eloise	CROTTET	Poêle à bois	928.61 €
LAPRAS Corinne	CRUZILLES LES MEPILLAT	Façade	2 000 €
FERREIRA Valérie	SAINT JULIEN SUR VEYLE	Poêle à bois	1 099.58 €
MONNET Xavier	SAINT CYR SUR MENTHON	VMC Hygroréglable	250.74 €
GAUDARD Clarisse	SAINT JEAN SUR VEYLE	Poêle à bois	1 349.19 €

Article 2 : Un exemplaire de la présente décision sera transmis au trésorier de la Communauté de communes et au contrôle de légalité. Les bénéficiaires seront informés de cette attribution.

Fait à PONT-DE-VEYLE, le 02/11/2023

Le Président

Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le : 13/11/2023

Transmis en Préfecture le : 13/11/2023

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20231113-20231113-03DP-AI
Date de télétransmission : 13/11/2023
Date de réception préfecture : 13/11/2023

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.